

fondamentaux de la personne lors de la répartition de son aide publique au développement.

Le premier Ministre et moi avons aussi assisté au sommet de l'OTAN à Rome, au début du mois, et sommes intervenus dans les décisions, d'une portée considérable, qui réaffirmaient l'intégrité de l'Alliance en cette époque de bouleversements en Europe. Un nouveau concept stratégique servira de fondement à toute planification future. Il mettra l'accent sur le dialogue et la coopération et comprendra de nouvelles structures et des forces qui seront beaucoup plus petites, plus souples et plus mobiles que celles qui avaient été mises en place dans le cadre de la stratégie antérieure. L'OTAN a également accepté d'institutionnaliser ses relations politiques avec ses anciens adversaires. Le 20 décembre, j'assisterai à la première réunion du Conseil de coopération nord-atlantique, la nouvelle tribune où les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'OTAN pourront discuter des questions de sécurité avec leurs homologues de l'ancien Pacte de Varsovie, dont les trois républiques baltes. Cette tribune resserrera les liens entre ces nouvelles démocraties et l'OTAN, comme l'avait envisagé le premier Ministre dans le discours qu'il a prononcé à l'université Stanford.

La guerre du Golfe, la crise yougoslave et les récents événements en Haïti, au Timor oriental et au Zaïre, soulignent la nécessité d'instaurer la stabilité et la sécurité. Ils soulignent aussi l'importance d'un plus grand respect des droits de la personne au sein d'institutions plus démocratiques. Le Canada est à l'avant-plan pour ce qui est de définir de nouveaux cadres de coopération en matière de sécurité. Nous nous efforçons aussi d'encourager les discussions et les structures régionales dans différents endroits au monde, pour appuyer les systèmes multilatéraux plus vastes fondés sur la primauté du droit.

Nous concentrons actuellement nos efforts sur le renforcement de l'ONU, dans laquelle le Conseil de sécurité pourra jouer le rôle légitime qui avait été prévu dans la Charte, il y a près de cinquante ans. Comme c'est le cas au Sahara occidental, le Canada va poursuivre sa contribution, par le biais des Nations Unies, à la résolution des conflits régionaux. Mais le rôle de l'ONU deviendra de plus en plus exigeant et complexe dans les années à venir quand elle devra s'attaquer à des problèmes aussi difficiles que l'environnement, le développement, le renforcement des compétences du Secrétaire général dans le domaine de l'assistance humanitaire et le renforcement du rôle de l'Organisation dans le domaine des droits de l'homme. Notre appui indéfectible à l'ONU nous a permis d'influencer de façon déterminante la définition de son mandat pour la prochaine décennie.

Il est temps de faire preuve d'imagination et de créativité. Un grand défi pour le Canada sera de s'assurer qu'un développement positif se poursuive, grâce à une meilleure coopération multilatérale. Le programme multilatéral est en marche et bien rempli. Les efforts déployés par le Conseil de sécurité pendant la guerre du Golfe ont